

**Séance du Conseil de Ville  
du 24 septembre 2012 à 19 heures  
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 16 / 2012**

1. Communication
2. Appel
3. Procès-verbal no 15 du 25 juin 2012
4. Question orales
5. Promesses d'admission à l'indigénat communal de :
  - M. Pedro José Andrés Barquin, son épouse Mme Maria Clemencia Hernandez Morera et leurs enfants Lucia-Angela et Isabella Maria Andrés Hernandez
  - Mme Madalena Futila Kueyiwiladio et sa fille, Fanny Sarah Futila Kueyiwiladio
  - M. Manuel Garcia et ses fils Geovany et Eliezer Garcia
  - Mme Anna Kamila Jamroz
  - Mme Mejreme Kokollari-Dautaj
  - Mme Tharshini Sivaananthan
6. Réponse au postulat 4.16/11 - "Pour des manifestations plus vertes en Ville de Delémont", PS, M. Grégoire Monin
7. Réponse au postulat 4.02/12 - "Pour de la vaisselle réutilisable consignée dans les bars de Delémont", PS, Mme Murielle Macchi
8. Réponse au postulat 4.17/11 - "Aménagement des allées principales du cimetière en revêtement dur", PDC-JDC, Mme Yvonne Plumez
9. Réponse au postulat 4.18/11 - "Déneiger en stressant moins l'environnement et en ménageant les infrastructures routières : un mélange prometteur", UDC, M. Dominique Baettig
10. Réponse au postulat 4.01/12 - "Pompes pour la circulation d'eau : un potentiel d'économie", PS, M. Marc Ribeaud
11. Réponse à la question écrite 2.03/12 - "Coût administratif du Conseil de Ville et des commissions communales", PLR, M. Stève Farine
12. Réponse à la question écrite 2.04/12 - "Cartes journalières CFF et réservation en ligne", PDC-JDC, M. Olivier Montavon
13. Réponse à la question écrite 2.05/12 - "Statut et conditions de travail des stagiaires", PLR, M. Stève Farine
14. Réponse à la question écrite 2.06/12 - "Fuite en avant à la Bibliothèque", UDC, M. Dominique Baettig
15. Réponse à la question écrite 2.07/12 - "Bibliothèque des jeunes : état des lieux", CS•POP•Verts, M. Jean Parrat
16. Divers

## 1. **COMMUNICATION**

**M. Sébastien Lapaire**, président, ouvre la séance et salue les membres présents. Il signale l'entrée en vigueur, au 1<sup>er</sup> septembre 2012, de la modification du Règlement du Conseil de Ville concernant le vote par parti et présente les cartes ad hoc mises à la disposition du Bureau.

## 2. **APPEL**

38 membres sont présents.

M. Sébastien **Lapaire**, président, Mme Anne **Froidevaux**, 1<sup>ère</sup> vice-présidente, M. Pierre **Chételat**, 2<sup>ème</sup> vice-président, MM. Michel **Frossard** et Matthieu **Comte**, scrutateurs.

**Conseil de Ville**

Mme, M., André **Ackermann**, Philippe **Ackermann**, Dominique **Baettig**, Jeanne **Beuret**, Luc **Bron**, Julien **Crevoisier**, Yeter **Dincarslan**, Luc **Dobler**, Paul **Fasel**, Marie-Claire **Grimm**, Besim **Hoxha**, François **Klopfenstein**, Emmanuel **Martinoli**, Sylviane **Mertenat**, Grégoire **Monin**, Olivier **Montavon**, Didier **Nicoulin**, Jean **Parrat**, Yvonne **Plumez**, Alphonse **Poupon**, Marc **Ribeaud**, Didier **Schaller**, Jude **Schindelholz**, Romain **Seuret**, Pierre-Alain **Voisard**, Christian **Wirz**.

Sont excusés et remplacés

M. David Asséo est remplacé par M. Hervé **Schaller**  
 M. Yves Bregnard est remplacé par M. Blaise **Christe**  
 Mme Murielle Macchi est remplacée par Mme Rébecca **Lena**  
 M. Jacques Marchand est remplacé par M. Mehmet **Suvat**  
 M. Philippe Rottet est remplacé par M. Pascal **Schaffner**  
 M. Charles-André Schäublin est remplacé par M. Christophe **Günter**  
 Mme Anne Seydoux est remplacée par M. Pierre-Alain **Fleury**

Sont excusés

Mme, MM., Francine Chollet, Isa Kuci et Julien Spinelli.

**Conseil communal**

- M. Pierre **Kohler**, Mairie et Département des finances
- M. Pierre **Bruhart**, Département de l'énergie et des eaux
- M. Damien **Chappuis**, Département de la culture, des sports et de l'informatique
- Mme Françoise **Collarin**, Département de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics
- Mme Esther **Gelso**, Département des affaires sociales, de la jeunesse, des écoles et du logement

**Chancellerie communale**

Mme Edith **Cuttat Gyger**, chancelière communale  
 Mme Nadia **Maggay**, vice-chancelière communale  
 M. Gilles **Loutenbach**, huissier

**3. PROCÈS-VERBAL NO 15 DU 25 JUIN 2012**

Le procès-verbal no 15 du 25 juin 2012, avec le rectificatif ci-dessous, est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire :

**Rectificatif du procès-verbal no 15 du 25 juin 2012 :**

**12. CRÉATION DE 1.85 POSTE À LA MAISON DE L'ENFANCE**

**Page 170**

...

**Mme Rébecca Lena, PS, ...**

**4. QUESTIONS ORALES**

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, revient sur le permis de construire déposé par Landi pour la construction de son nouveau magasin aux abords de la Tête de puits, dont la démolition est prévue. Ce bâtiment, non protégé, étant un témoin de l'histoire minière de Delémont, M. Parrat estime qu'il doit être maintenu, étant d'ailleurs l'un des éléments retenus par le Prix Wakker. Il demande donc au Conseil communal s'il envisage des démarches pour sauvegarder ce vestige.

**Mme Françoise Collarin** souligne le souhait de l'Exécutif de conserver ce bâtiment, comme précisé dans un courrier adressé à Landi en 2009 déjà. Désirant trouver une entente, elle précise toutefois que ce projet est privé et qu'il concerne des terrains eux aussi privés.

**M. Jean Parrat** est satisfait.

**Mme Marie-Claire Grimm**, CS•POP•Verts, rappelant sa question orale relative à l'accès du CCRD pour les personnes handicapées, indique qu'à ce jour les trois marches situées devant l'entrée n'ont toujours pas été supprimées, en dépit de la Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées. Aussi, elle souhaite savoir si la Ville entend remédier à ce problème.

**Mme Françoise Collarin** indique que son département a déjà étudié cette problématique puisqu'il a apporté des améliorations à l'accès de la Salle Saint-Georges. L'accès au CCRD pose effectivement un problème qui n'a pas encore trouvé de solution.

**Mme Marie-Claire Grimm** n'est pas satisfaite.

**Mme Jeanne Beuret**, CS•POP•Verts, estimant les dangers sur les trajets scolaires à pied de plus en plus nombreux, demande au Conseil communal si des mesures de sécurité sont prévues, priorisant la mobilité douce et l'autonomie des enfants se rendant à l'école de la rue du Temple par les côtés nord-est et nord-ouest.

**Mme Esther Gelso** indique qu'aucun problème n'a été identifié sur ce tronçon. Elle invite Mme Beuret à préciser les difficultés en question, relevant la constante amélioration apportée aux circuits Pedibus et aux prises en charge des enfants sur les trajets menant à l'école.

**Mme Jeanne Beuret** est satisfaite.

**M. Alphonse Poupon**, PS, revient sur le changement de cotisations et de prestations du FRED, sans l'aval du Conseil de Ville, notamment les rachats liés aux augmentations de salaire et l'abaissement des cotisations ordinaires. Ainsi, depuis début 2012, cette institution ne respecte pas ses bases légales, de l'avis de M. Poupon, et fonctionne de manière arbitraire. Non opposé aux mesures urgentes, le groupe socialiste estime que la Ville aurait dû solliciter l'accord du Législatif pour ces mesures, discutées en 2011 déjà. Il souhaite donc connaître l'impact de la réduction des cotisations ordinaires sur les comptes du FRED et sur les futures rentes. Les prestations pourront-elles encore être maintenues ? Il invite l'Exécutif à soumettre au Conseil de Ville, cette année encore, la modification de règlement ad hoc, sachant que de nouvelles bases légales sont en préparation.

**M. Pierre Kohler**, maire, souhaitant à chacune et chacun plein succès lors des prochaines élections communales, s'étonne des propos de M. Poupon, rappelant que la modification du règlement en question a été soumise à l'approbation du Conseil de Ville, qui l'a refusée sur proposition du groupe socialiste. Ce refus a conduit à une situation contraire au règlement. Comme il l'avait indiqué lors du débat du 26 mars 2012, tout refus de modification réglementaire devra être assumé. A ce jour, les mesures urgentes ne peuvent pas être prises, vu que le dossier est bloqué, ce qui nuit aux assurés. Soulignant la bonne gestion du FRED, M. Kohler déplore l'attitude socialiste qui, selon lui, pratique une politique politicienne dans des décisions touchant les collaborateurs communaux. Tout retard dans l'application de mesures péjore la situation financière de la caisse et engendra des mesures encore plus contraignantes, M. Kohler craignant que le système de la primauté des prestations donne place à la primauté des cotisations, moins favorable aux rentiers. En dernier lieu, il souhaite que le Conseil de Ville traite ce dossier encore en 2012, rappelant les responsabilités incombant au Comité du FRED pour des décisions qui ne lui appartiennent pas. Il invite le Législatif à assumer ses responsabilités.

**M. Alphonse Poupon** n'est pas satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, indique que le Canton agira de manière plus soutenue pour récupérer ses créances, le taux de recouvrement d'impôts en particulier étant relativement bas. Au niveau communal, un suivi de ce recouvrement figure dans le rapport de gestion. Selon M. Ribeaud, le Canton dispose de 40'000 actes de défaut de biens pour plus de 105 millions de francs, la majorité des créances concernant les impôts. Aussi, M. Ribeaud demande si les créances du Canton couvrent la part due aux communes et si les finances communales seront affectées par cette action cantonale.

**M. Pierre Kohler** confirme que lors d'un recouvrement, la part de la Commune lui est restituée. Il n'a toutefois pas connaissance du montant qui pourra être récupéré et précise que les actes de défaut de biens sont examinés par le Service financier.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

**Mme Sylvianne Mertenat**, PDC-JDC, relève que Delémont ne dispose plus de terrains à bâtir et demande des renseignements sur les projets en cours visant la création de nouvelles zones constructibles.

**Mme Françoise Collarin** informe que deux zones d'habitation sont en cours d'étude dans les quartiers du Creux-de-la-Terre et du Voirnet ; le plan directeur ad hoc sera probablement soumis au Service de l'aménagement du territoire à fin novembre. Le dépôt public prévu à mi-janvier et les oppositions qu'il pourrait engendrer seront traités de suite. Le dossier pourra ensuite être soumis au Conseil de Ville et au Corps électoral. En dernier lieu, le crédit pour la réalisation des équipements sera présenté en 2014 et les constructions pourraient débuter en 2015.

**Mme Sylvianne Mertenat** est satisfaite.

**M. Blaise Christe**, PDC-JDC, faisant l'historique de la procédure ayant abouti à l'octroi du permis de construire pour le remblaiement de Morépoint, demande si des mesures supplémentaires contre le bruit seront prises. D'autre part, il s'interroge sur la suite qui sera donnée au dossier afin d'éviter une longue procédure judiciaire.

**Mme Françoise Collarin** informe que le projet et son plan ont été acceptés par les propriétaires et la Ville. Une zone inondable est maintenue, 15'000 m<sup>2</sup> ayant été octroyés pour la gestion de la rivière, selon le projet *Delémont marée basse*, et l'arrière-digue provisoire devant être démontée en 2013 au plus tard. Pour répondre au futur projet d'urbanisation de ce quartier, Mme Collarin rappelle le choix de la Ville de remblayer afin de ne pas reconstruire une nouvelle digue ailleurs. Le suivi environnemental des travaux assurera que les prescriptions proposées par les voisins lors de la conciliation soient respectées. Le Conseil communal a levé l'opposition dans ce dossier qui est encore en discussion.

**M. Blaise Christe** est satisfait.

**Mme Yvonne Plumez**, PDC-JDC, à la suite de la réouverture du SAS, demande si les mesures visant à réduire les nuisances sonores donnent satisfaction.

**M. Damien Chappuis** indique que des mesures ont été réalisées à fin août alors que la musique atteignait un volume maximum de 93 décibels. Les mesures effectuées en différents points de la ville, notamment à proximité du SAS, indiquent des valeurs d'environ 38 décibels, les ordonnances ad hoc fixant la limite à 40 décibels. Ces bons résultats sont obtenus par l'isolation phonique, la toiture, les fenêtres et le sas d'entrée. Par ailleurs, M. Chappuis souligne que les seuls problèmes posés par le SAS relèvent de comportements inappropriés de sa clientèle, fait qui devra être réglé par l'intermédiaire de la commission quadripartite.

**Mme Yvonne Plumez** est satisfaite.

**Mme Anne Froidevaux**, PDC-JDC, souhaite savoir où en est le projet d'agrandissement du parc des biches, désuet et qui ne répond plus aux critères en matière de détention d'animaux, et dont la demande de permis a été déposée.

**Mme Françoise Collarin** indique que ces travaux sont liés à un projet des SID (liaison entre deux réservoirs), qui a fait l'objet d'une opposition. Un nouveau dossier a été déposé, dont la réalisation pourra débuter prochainement.

**Mme Anne Froidevaux** est satisfaite.

**M. Jude Schindelholz**, PS, revenant sur l'achat de la Villa Koechli accepté par le Conseil de Ville en décembre dernier, indique que le coût et les travaux se révèlent plus importants que prévus, ce qui, selon lui, aurait pu remettre en cause cette acquisition. Il souhaite savoir si les associations de défense du patrimoine ont émis un préavis positif sur ce projet et si, dans le cas contraire, des améliorations seront apportées. D'autre part, il demande si le montant du crédit sera respecté et, si tel n'est pas le cas, comment le Conseil communal financera ce dépassement de crédit.

**Mme Françoise Collarin** indique que le crédit sera respecté malgré les travaux supplémentaires décidés, notamment l'installation d'un ascenseur. De plus, en cas de dépassement de crédit, ce dernier n'excédera pas le pourcentage admis par les dispositions réglementaires lors de rénovations. Mme Collarin indique que le futur locataire prendra en charge les aménagements supplémentaires qu'il a souhaités, les modifications ayant été contrôlées par le responsable du patrimoine historique, entre autres. En dernier lieu, elle s'étonne que M. Schindelholz ait connaissance de ces faits, étant donné qu'ils ont été portés à la connaissance de l'Exécutif le 17 septembre seulement.

**M. Jude Schindelholz** est partiellement satisfait.

**M. Dominique Baettig**, UDC, indique que le traditionnel sondage du journal *Weltwoche* place Delémont en 2012 à la 717<sup>e</sup> place des communes suisses sur 876, selon des critères liés au marché du travail, au dynamisme de la ville, à la richesse, aux structures sociales et à la charge fiscale, notamment. Porrentruy se situant au 714<sup>e</sup> rang, M. Baettig souhaite connaître l'avis du Conseil communal quant à ce classement, de même que la politique que mènera M. le Maire pour améliorer le positionnement de Delémont.

**M. Pierre Kohler**, maire, n'apporte aucun commentaire à ce classement, qui fait l'objet de questions récurrentes. Il s'interroge toutefois sur la position de Porrentruy, mieux classée que Delémont selon le critère du dynamisme.

**M. Dominique Baettig** n'est pas satisfait.

**M. Marc Ribeaud**, PS, souligne l'amélioration apportée au site internet de la Ville, même si l'accès à l'information peut encore être amélioré, par exemple en créant sur la page d'accueil un espace renvoyant directement à des informations figurant sur d'autres pages. Par ailleurs, il estime que la recherche avancée ne fonctionne pas à satisfaction vu que, pour une période donnée, il génère un grand nombre de fichiers non structurés. Vu l'investissement consenti par la Ville pour ce site, M. Ribeaud souhaite connaître les travaux en cours et l'avis du fournisseur s'agissant de l'efficacité de la recherche.

**M. Damien Chappuis** informe que le site est en modification permanente et qu'un contact a eu lieu avec le fournisseur en ce qui concerne la recherche, dont l'examen est en cours. D'autres problèmes ont été réglés, notamment en ce qui concerne l'agenda. Quant aux travaux en cours, ils concernent les plans de la ville et les cartes journalières CFF. Les requêtes de M. Ribeaud seront également prises en compte.

**M. Marc Ribeaud** est satisfait.

## 5. PROMESSES D'ADMISSION À L'INDIGÉNAT COMMUNAL

**M. Pierre Kohler**, maire, invite le Conseil de Ville à accepter ces requêtes qui répondent aux exigences en matière d'indigénat communal.

**DECISION** : les promesses d'admission à l'indigénat communal de :

- M. Pedro José Andrés Barquin, son épouse Mme Maria Clemencia Hernandez Morera et leurs enfants Lucia-Angela et Isabella Maria Andrés Hernandez
- Mme Madalena Futila Kueyiwiladio et sa fille, Fanny Sarah Futila Kueyiwiladio
- M. Manuel Garcia et ses fils Geovany et Eliezer Garcia
- Mme Anna Kamila Jamroz
- Mme Mejreme Kokollari-Dautaj
- Mme Tharshini Sivaanathan

sont acceptées à la majorité évidente, sans avis contraire.

## 6. RÉPONSE AU POSTULAT 4.16/11 - "POUR DES MANIFESTATIONS PLUS VERTES EN VILLE DE DELÉMONT", PS, M. GRÉGOIRE MONIN

## 7. RÉPONSE AU POSTULAT 4.02/12 - "POUR DE LA VAISSELLE RÉUTILISABLE CONSIGNÉE DANS LES BARS DE DELÉMONT", PS, MME MURIELLE MACCHI

**M. Damien Chappuis**, répondant aux deux postulats simultanément, précise que deux tests ont été effectués avec des fournisseurs différents et qu'ils ont permis d'évaluer les besoins en matière de vaisselle réutilisable. Les résultats indiquent que l'emploi de gobelets réutilisables est efficace et engendre une diminution des déchets et, de fait, un nettoyage plus rapide des lieux. L'utilisation d'assiettes et de couverts est moins concluante, vu que la manipulation de pièces sales et propres crée des problèmes d'hygiène. De plus, le décompte en fin de manifestation prend un temps considérable et le système de rangement n'est pas très efficace. Le public, quant à lui, accepte ce système, même si ses consommations semblent diminuer, étant vraisemblablement moins enclin à reprendre un verre pour une prochaine boisson. Les associations sont aussi favorables à ce système, elles ont d'ailleurs pris en charge la location des gobelets. Au niveau de l'administration, le Service de la culture et des sports a créé un groupe de travail interne pour généraliser l'emploi des gobelets réutilisables. Il étudie l'achat éventuel de verres portant le logo de la Ville, en partenariat avec les Services industriels, et les améliorations à apporter à ce système en matière de transport, de décompte et de nettoyage par une entreprise privée ou une institution. Une entreprise locale

sera privilégiée pour ne pas péjorer l'écobilan du système. M. Chappuis indique que, pour l'année 2013, les organisateurs seront incités à utiliser cette vaisselle puis, plus tard, obligés d'y recourir, une fois la population et les associations sensibilisées à cette problématique.

M. Chappuis précise que des contacts ont eu lieu avec les villes menant cet exercice dans les bars, alors que les restaurateurs delémontains se prononceront également sur cette question. Ceci permettra à la Ville de fixer l'heure à partir de laquelle l'emploi de verres réutilisables interviendra. A titre d'exemple, M. Chappuis indique que certaines villes interdisent aux clients de sortir d'un établissement avec un verre, ce qui limite les déchets ainsi que les nuisances nocturnes.

**8. RÉPONSE AU POSTULAT 4.17/11 - "AMÉNAGEMENT DES ALLÉES PRINCIPALES DU CIMETIÈRE EN REVÊTEMENT DUR", PDC-JDC, MME YVONNE PLUMEZ**

**Mme Françoise Collarin** indique que la Commission de la mairie sera saisie de ce dossier en novembre prochain. Le projet prévoit deux étapes, dans un premier temps l'aménagement des allées principales du cimetière, puis des allées supplémentaires. Le coût de la phase 1 est estimé à Fr. 115'000.- si elle est réalisée par une entreprise, et à Fr. 40'000.- si l'EFEJ s'en charge avec l'appui de la Voirie. Le budget 2013 prévoira une rubrique ad hoc de Fr. 50'000.- pour ces travaux.

**9. RÉPONSE AU POSTULAT 4.18/11 - "DÉNEIGER EN STRESSANT MOINS L'ENVIRONNEMENT ET EN MÉNAGEANT LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES : UN MÉLANGE PROMETTEUR", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**Mme Françoise Collarin** informe que les installations construites il y a une année ne peuvent pas fonctionner avec cette matière (mélange de sel et de déchets de raisin), ni même les véhicules de la Voirie, raison pour laquelle aucun investissement dans ce domaine ne sera fait. Du reste, le débat qui a eu lieu aux Chambres fédérales n'a pas non plus abouti.

**10. RÉPONSE AU POSTULAT 4.01/12 - "POMPES POUR LA CIRCULATION D'EAU : UN POTENTIEL D'ÉCONOMIE", PS, M. MARC RIBEAUD**

**M. Pierre Brulhart** indique que, selon une analyse menée par les Services industriels, l'évaluation de la consommation des pompes de circulation d'eau est difficile, voire impossible, vu la complexité de comptabiliser ce genre de consommation sur le réseau. D'autre part, les paramètres de cette comptabilité (nombre de pompes, puissance, heures de fonctionnement) sont inconnus. De ce fait, aucun chiffre précis ne peut être avancé. Toutefois, se basant sur l'étude du bureau Weinmann dans le cadre de la stratégie énergétique cantonale, M. Brulhart estime le nombre de pompes à Delémont à 10'000 (trois par bâtiment), ce qui représente une consommation de 5.3 gWh par année. Une nouvelle pompe permet d'économiser environ 70 % de la consommation, donc un potentiel de 3.7 gWh, équivalant à 4 % de la consommation de la ville, ce qui est très intéressant. Un tel investissement se révèle profitable après sept ans, sachant qu'une pompe a une durée de vie de 20 ans. Quant à l'information aux propriétaires de bâtiments, elle se fera par l'intermédiaire du site internet et du journal *Delémont.ch*. Finalement, s'agissant de l'incitation au remplacement par une mesure financière, le Conseil communal l'estime non envisageable pour l'instant, l'investissement étant faible et le retour sur investissement rapide. D'autre part, M. Brulhart ne souhaite pas démultiplier les subventions allouées aux propriétaires, qui bénéficient peut-être déjà de subventions pour des installations solaires.

**11. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.03/12 - "COÛT ADMINISTRATIF DU CONSEIL DE VILLE ET DES COMMISSIONS COMMUNALES", PLR, M. STÈVE FARINE**

**M. Stève Farine**, PLR, est satisfait.

**12. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.04/12 - "CARTES JOURNALIÈRES CFF ET RÉSERVATION EN LIGNE", PDC-JDC, M. OLIVIER MONTAVON**

**M. Olivier Montavon**, PDC-JDC, est satisfait.

**13. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/12 - "STATUT ET CONDITIONS DE TRAVAIL DES STAGIAIRES", PLR, M. STÈVE FARINE**

**M. Stève Farine**, PLR, est satisfait.

**14. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.06/12 - "FUITE EN AVANT À LA BIBLIOTHÈQUE", UDC, M. DOMINIQUE BAETTIG**

**M. Dominique Baettig**, UDC, n'est pas satisfait.

**15. RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.07/12 - "BIBLIOTHÈQUE DES JEUNES : ÉTAT DES LIEUX", CS•POP•VERTS, M. JEAN PARRAT**

**M. Jean Parrat**, CS•POP•Verts, est satisfait.

**16. DIVERS**

**M. Sébastien Lapaire**, président, clôt la séance en souhaitant aux membres concernés plein succès pour les prochaines élections.

**Ont été déposés :**

- **Question écrite 2.08/12** - "Impact sur l'économie locale de "pompe à phynance" servant à transférer de l'argent des migrants vers l'étranger", UDC, M. Dominique Baettig
- **Question écrite 2.09/12** - "Service de sécurité en Vieille Ville durant les fins de semaine : après 2 ans, le temps du bilan", CS•POP•Verts, Mme Jeanne Beuret
- **Interpellation 3.03/12** - "Qui pilote le "Projet de territoire Suisse" ?", UDC, M. Dominique Baettig
- **Postulat 4.10/12** - "Sécurité des enfants dans la Cour du Château", PLR, M. Christophe Günter
- **Postulat 4.11/12** - "Pigeons en ville", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
- **Postulat 4.12/12** - "Sécurité sur le chemin du Domont, qui est aussi le chemin de l'école pour de nombreux enfants", CS•POP•Verts, Mme Marie-Claire Grimm
- **Motion 5.05/12** - "Pour augmenter le sentiment de sécurité en ville de Delémont : développer un partenariat service public et privé", UDC, M. Dominique Baettig
- **Motion 5.06/12** - "Trouver ensemble des solutions à la dégradation et aux nuisances de la "scène de la drogue" à Delémont", UDC, M. Dominique Baettig
- **Motion 5.07/12** - "Rassemblement de caravanes indésirées", PLR, M. Christophe Günter
- **Motion 5.08/12** - "Non à la prolongation illimitée de la centrale de Mühleberg", CS•POP•Verts, M. Emmanuel Martinoli
- **Motion interpartis 5.09/12** - "Puits de mine des Rondez : un temps de réflexion", M. Marc Ribeaud

La séance est levée à 21 h 15.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :

La vice-chancelière :

Sébastien Lapaire

Nadia Maggay